



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés des agriculteurs

Question écrite n° 15944

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation devenue intenable d'un grand nombre d'agriculteurs dont l'exploitation est basée sur une activité de polyculture élevage, qu'il s'agisse d'élevage laitier ou de production de viande bovine. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour ce secteur d'activités ainsi que les démarches envisagées au niveau de l'Union européenne pour ce même secteur, pour par exemple trouver de nouveaux débouchés à l'exportation.

Texte de la réponse

Les systèmes de polyculture-élevage sont un atout de l'agriculture française. Ces systèmes d'exploitation basés sur la complémentarité entre les ateliers animaux, allaitants ou laitiers, et les productions végétales de grandes cultures disposent d'avantages dans la valorisation des déjections animales comme amendement organique pour les cultures présentes sur l'exploitation et la disposition d'une ressource fourragère directement disponible. La forte autonomie fourragère génère pour l'éleveur une moindre exposition à la volatilité des prix des consommations intermédiaires. En 2016, le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a conduit une mission relative à l'avenir des systèmes de polyculture-élevage dans la région Lorraine. Les travaux ont été élargis à l'ensemble des zones de polyculture-élevage de la région Grand Est à savoir les Ardennes, la Haute-Marne, les zones sud et nord de l'Alsace. Le CGAAER a travaillé à donner des perspectives d'avenir pour la polyculture-élevage du Grand-Est en ciblant les leviers des soutiens publics, de l'innovation et de l'organisation des filières, de façon à assurer la pérennité de ces systèmes d'exploitation agricole par le biais de la triple performance, économique, environnementale et sociale. Le rapport formule quinze recommandations regroupées dans sept thématiques. Dans l'objectif de soutenir les exploitations en polyculture-élevage et de faire évoluer les exploitations vers une meilleure interaction entre les ateliers animal et végétal, y compris une meilleure autonomie alimentaire, le ministère chargé de l'agriculture a mis en place une mesure agroenvironnementale et climatique dédiée aux systèmes polyculture élevage « herbivores ». Les exploitations éligibles peuvent bénéficier d'aides à l'hectare variables fixées par région selon des pratiques de référence pour les exploitations de polycultures-élevage à dominante céréales ou à dominante élevage. L'autonomie alimentaire de ces exploitations est également soutenue à travers les aides couplées aux légumineuses fourragères. Par ailleurs, le ministère chargé de l'agriculture a lancé le 11 février 2018 une concertation nationale en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale sur les protéines végétales. L'autonomie alimentaire des élevages est l'un des axes prioritaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15944

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 janvier 2019](#), page 516

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2019](#), page 2097